



**CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE GRAND-CHAMP**  
12 Rue des Hortensias  
56390 GRAND-CHAMP  
Tél.: 02 97.66.75.75

### **EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS**

**L'an deux mille vingt et un, le 15 avril,** à 19h00, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de GRAND-CHAMP, légalement convoqué le 9 avril 2021, s'est réuni à la Salle Polyvalente de la Maison des Solidarités à GRAND-CHAMP (56390), sous la présidence de M. Yves BLEUNVEN, Maire.

**Présents :** M. Yves BLEUNVEN, Mme Françoise BOUCHÉ-PILLON, M. Vincent COQUET, M. Lionel FROMAGE, Mme Michelle LE PETIT, Mme Armelle LE PRÉVOST, Mme Marie-Annick LE FALHER, M. Paul LEVANEN, M. Xavier OLIVIERO, Mme Odile CAUDAL, M. Amédé GUEGAN, Mme Françoise CONFUCIUS, Mme Catherine COUGOULAT, Mme Valérie ONNO

**Absents excusés :** Mme Fanny LEVEILLÉ-CALVEZ, Mme Marinette FATOUMAOU, M. Frédéric ANDRÉ (pouvoir remis à Mme Françoise BOUCHÉ-PILLON)

**Nombre de membres en exercice : 17 - Présents : 14 - Votants : 15**

**Monsieur le Président propose la candidature de Mme Armelle LE PRÉVOST en qualité de secrétaire de séance. À l'unanimité, le Conseil d'Administration approuve cette désignation.**

### **Bordereau n° 01**

#### **Délibération N°2021-CA15AVR-20 :**

#### **Approbation du procès-verbal du Conseil d'Administration du 29 mars 2021**

Le procès-verbal de la séance du 29 mars 2021 est approuvé à l'unanimité.

### **Bordereau n° 02**

#### **Rapport d'Activités 2020 : présentation**

Le rapport d'activités 2020 a été joint en annexe à la note de travail. Il a été présenté et commenté en séance.

**Ce rapport met en lumière le travail accompli par les équipes et leur mobilisation au service des populations les plus fragiles. Il a été souligné l'engagement des agents, élus et bénévoles du CCAS.**

**2020 a été une année particulière pour tous et il a fallu que chacun s'adapte et fasse preuve de beaucoup de souplesse.**

**L'intégration de l'ensemble des services et partenaires au sein du Village Intergénérationnel de Lanvaux offre de nombreuses perspectives pour le CCAS et permet une projection sur une année 2021 dynamique et enrichissante pour l'ensemble des équipes. L'année 2021 est donc une année pleine d'espoir.**

**Bordereau n° 03**

**Délibération N°2021-CA15AVR-21 :**  
**BUDGET CCAS : Vote du Budget Primitif 2021**

Monsieur le Président a présenté le projet de budget primitif pour l'année 2021 qui s'équilibre ainsi :

- en section de **fonctionnement**,  
Dépenses et recettes pour un montant de **367 856,00 €**.
- en section d'**investissement**,  
Dépenses et recettes pour un montant de **637 295,00 €**.

**VU le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.2311-5, L.2313-1, L. 2121-31, L2341 -1, L2343-1 et 2**

**VU le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique,**

**VU l'arrêté du 21 décembre 2015 relatif à l'instruction budgétaire et comptable M14 des communes et de leurs établissements publics administratifs en vigueur,**

**Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration, a voté, à l'unanimité, les sections de fonctionnement et d'investissement par chapitre du budget primitif de l'exercice 2021.**

**Bordereau n° 04**

**Délibération N°2021-CA15AVR-22 :**  
**BUDGET SSIAD : Décision modificative n°1**

M. Yves BLEUNVEN, Président du CCAS de Grand-Champ, a informé les membres du Conseil d'Administration que l'affectation des résultats 2020 du SSIAD, votée lors de la séance du 29 mars 2021, doit être intégrée au budget 2021 en investissement au 001.

Il a été proposé au Conseil d'Administration d'inscrire les modifications suivantes :

DM 1 BUDGET SSIAD 2021				
Compte	Désignation	Personnes Agées	Personnes Handicapées	TOTAL
<b>Dépenses d'investissement:</b>				
2183	Matériel de bureau	10 926.61 €	935.97 €	11 862.58 €
	<b>TOTAL</b>	<b>10 926.61 €</b>	<b>935.97 €</b>	<b>11 862.58 €</b>
<b>Recettes d'investissement:</b>				
001	Excédent antérieur reporté	10 926.61 €	935.97 €	11 862.58 €
	<b>TOTAL</b>	<b>10 926.61 €</b>	<b>935.97 €</b>	<b>11 862.58 €</b>

Ceci exposé :

**CONSIDÉRANT la nécessité d'intégrer les résultats 2020 du compte administratif du SSIAD dans le budget 2021;**

**Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration, à l'unanimité, a voté la décision modificative tel que présentée ci-dessus.**

## **Bordereau n° 05**

### **Délibération N°2021-CA15AVR-23 :**

#### **RESSOURCES HUMAINES : révision du tableau des effectifs**

Monsieur le Président a présenté les éléments ci-dessous :

**Création d'un poste d'auxiliaire de soins principal de 2<sup>ème</sup> classe :**

Un agent contractuel du SSIAD a obtenu le concours d'auxiliaire de soins. Par courrier en date du 09 novembre 2020, à l'attention de Monsieur le Président du CCAS, l'agent a sollicité la validation de ce concours en demandant une stagiairisation au SSIAD de Grand-Champ.

Au vu de sa valeur professionnelle et du besoin du service, Monsieur le Président propose de créer un poste d'auxiliaire de soins principal de 2<sup>ème</sup> classe à temps non complet (28/35<sup>ème</sup>) à compter du 1<sup>er</sup> mai 2021.

**Suppression d'un poste d'auxiliaire de soins principal de 2<sup>ème</sup> classe :**

Un agent du SSIAD est en disponibilité pour convenances personnelles depuis 2 ans. Le poste d'auxiliaire de soins principal de 2<sup>ème</sup> classe à temps non complet (26,25/35<sup>ème</sup>) qu'il occupait est vacant depuis cette date.

Les besoins du service ayant évolués, Monsieur le Président propose de supprimer cet emploi au tableau des effectifs à compter du 1<sup>er</sup> mai 2021.

**Vu l'avis favorable du Comité Technique en date du 25 mars 2021,**

**Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration, à l'unanimité, a décidé de créer un poste d'auxiliaire de soins principal de 2<sup>ème</sup> classe à temps non complet (28/35<sup>ème</sup>) ; il a également été décidé de supprimer un poste d'auxiliaire de soins principal de 2<sup>ème</sup> classe à temps non complet (26,25/35<sup>ème</sup>) ; en conséquence, il a été décidé de modifier le tableau des effectifs au 1<sup>er</sup> mai 2021.**

## **Bordereau n° 06**

### **Délibération N°2021-CA15AVR-24 :**

#### **RESSOURCES HUMAINES : RIFSEEP, intégration de nouveaux cadres d'emplois**

Monsieur le Président a rappelé aux membres du Conseil d'Administration que le nouveau régime indemnitaire appelé RIFSEEP (Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel) est appliqué au sein du CCAS depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2019.

Jusqu'à présent, ce régime indemnitaire n'était pas applicable à l'ensemble des cadres d'emplois. Le décret n°2020-182 du 27 février 2020 relatif au régime indemnitaire des agents de la fonction publique territoriale modifie le décret n°91-875 du 06 septembre 1991 et permet la mise en place du RIFSEEP à l'ensemble des cadres d'emplois. Ceux de la filière police et sapeurs-pompiers ainsi que les cadres d'emplois d'assistants et de professeurs d'enseignement artistique en sont malgré tout toujours exclus.

Aussi, afin de se mettre en conformité avec la nouvelle réglementation, Monsieur le Président a proposé d'étendre le RIFSEEP de la commune, dans les mêmes conditions, aux cadres d'emplois qui sont mentionnés dans le décret n°2020-182 et, ce, à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2021 pour les cadres d'emplois des infirmiers en soins généraux et les auxiliaires de soins.

**VU l'avis favorable du Comité Technique réuni en date du 25 mars 2021 ;**

**VU le décret n°2020-182 du 27 février 2020 relatif au régime indemnitaire des agents de la fonction publique territoriale ;**

**VU le décret n°91-875 du 06 septembre 1991 ;**

**Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil d'Administration, a approuvé l'instauration du RIFSEEP au bénéfice des cadres d'emploi mentionnés dans le décret n°2020-182 du 27 février 2020 à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2021.**

Bordereau n° 07**Délibération N°2021-CA15AVR-25 :****Décisions du Président au titre de ses délégations, n°2021-001 à 2021-004**

**Le Conseil d'Administration a pris acte des décisions, prises par Monsieur le Président au titre de ses délégations, à savoir :**

N° décision	Titulaire	Objet	Montant HT	Montant TTC
2021-001	DFC2 Saint-Avé (56890)	Achat de 47 cylindres et 12 "clés pass" pour le VSI	2 362,02 €	2 834,42 €
2021-002	ONET SECURITE Vern-sur-Seiche (35771)	Mise en place d'un PC avec logiciel de gestion	3 157,41 €	3 788,89 €
2021-003	PEINTURE J. NIZAN Sérent (56460)	Travaux de peinture salle polyvalente - VSI	3 474,24 €	4 169,09 €
2021-004	ONET SECURITE Vern-sur-Seiche (35771)	Extension contrôle d'accès - 4 portes - Matériel et MO	7 516,21 €	9 019,45 €

Informations diverses

Aucun autre point n'est abordé en séance.

L'ordre du jour étant épousé, la séance est levée à 20h40.

La Secrétaire,  
Mme Armelle LE PRÉVOST

Le Président  
M. Yves BLEUNVEN

